

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1753

2 août 2011

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	84119	Reas S.A. Holding	84108
Actor S.C.A.	84130	REF Lux HoldCo S.à r.l.	84127
Akan S.A.	84143	REF Lux HoldCo S.à r.l.	84109
Bijoux Clio S. à r. l.	84112	Retinol S.A.	84109
Cavenor S.à r.l.	84103	Robiontex S.A.	84110
Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l.	84110	Robiontex S.A.	84110
Centre de Yoga - La Source S.à r.l.	84103	Robiontex S.A.	84110
Circuit Foil Service S.à r.l.	84143	Sailing Properties A.G.	84109
Comgest Asia	84110	Sainclair Invest S.A.	84111
Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A.	84116	SBSM S.A.	84111
Compagnie Financière La Luxembourgeoise	84098	Sea View Residence S.A.	84115
Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l.	84129	SN Luxco S.à r.l.	84115
Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l.	84112	Société Anonyme des Chaux de Contern	84109
Frun Park Halluin	84116	Solnuten International S.A.	84111
Independance et Expansion Sicav	84119	SSCP Coatings	84115
IVPC Energy 7 S.à r.l. B.V.	84134	Stevia Growers S.A. International SCA ..	84122
Lagoon Holding S. à r.l.	84141	STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl	84122
La Luxembourgeoise	84098	Sunpharma Europe	84126
Lepercq-Amcur, SICAV-FIS	84126	Surac Aktiengesellschaft	84133
Manwin Mainstream Sàrl	84142	Surac Aktiengesellschaft	84133
McAfee Security S.à r.l.	84123	Surac Aktiengesellschaft	84129
Mischabel S.A.	84134	The Keops Multi-Manager Fund	84141
Palladium Energy Group S.à r.l.	84138	TIAA Lux 2	84141
Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A.	84116	Togo S.A.	84137
Prodigio S.A.	84098	Torqueville Investissements S.A.	84102
QCP GCO Investments II S.à r.l.	84137	Transports Frigorifiques International ...	84122
Qualcount S.A., SPF	84098	Transsoder Holding S.A.	84141
Qualité Sécurité Environnement	84102	Unity S.A.	84143
Real Resort Finance S.A.	84102	Vimarense S.A.	84144
Reas S.A. Holding	84120	VMR S. à r. l.	84144

Qualcount S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.661.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011072253/10.

(110080083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Prodigo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.524.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société anonyme PRODIGO S.A. avec siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, de fait inconnue à cette adresse, (selon assemblée générale du 5 mai 2011 - non publiée - la société a changé de dénomination sociale en "PS Saint Georges S.A. SOPARFI" et transféré son siège social à L-2633 Senningerberg, 6d, route de Trèves), inscrite auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B88524.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge-délégué au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Christian Steinmetz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 30 juin 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Christian Steinmetz
Le liquidateur

Référence de publication: 2011082079/22.

(110091403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

**Compagnie Financière La Luxembourgeoise, Société Anonyme,
(anc. La Luxembourgeoise).**

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.
R.C.S. Luxembourg B 7.074.

L'an deux mille onze, le six mai, à 18.00 heures, à l'Hôtel Le Royal, 12, boulevard Royal à Luxembourg,

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg. S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7074, constituée suivant acte notarié en date du 29 février 1920 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 septembre 2000, numéro 641.

L'Assemblée est ouverte à sous la présidence de Monsieur Robert HENTGEN, Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Myriam THILL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateurs Madame Françoise LUCIUS, demeurant à Luxembourg et Monsieur Henri PETERS, demeurant à Strassen. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation envoyés à tous les actionnaires en date du 18 avril 2011 conformément à l'article 23 des statuts.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Modification de l'art. 1^{er} des statuts comme suit:

La société, constituée sous la forme d'une société anonyme, prend la dénomination «Compagnie Financière La Luxembourgeoise».

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'art. 2 des statuts comme suit:

Le siège social est établi

- à Luxembourg jusqu'au 31 décembre 2011
- à Leudelange à partir du 1^{er} janvier 2012

3. Augmentation du capital social à concurrence de soixante millions euros (EUR 60.000.000) pour le porter de quarante millions euros (EUR 40.000.000) à cent millions euros (EUR 100.000.000) par incorporation au capital social, sans création d'actions nouvelles, d'une somme de soixante millions euros (EUR 60.000.000) à prélever sur le compte «Autres Réserves»

4. En cas d'adoption du point 3 de l'Ordre du Jour par l'Assemblée Générale, augmentation de la réserve légale pour la porter de quatre millions euros (EUR 4.000.000) à dix millions euros (EUR 10.000.000) par prélèvement sur le compte «Autres réserves» d'un montant de six millions euros (EUR 6.000.000).

5. Modification de la première phrase de l'art. 5 des statuts comme suit:

Le capital social est fixé à cent millions euros (EUR 100.000.000).

6. Modification de l'art. 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.

7. Suppression des termes «et commissaires» à l'art. 21 des statuts

8. Suppression des termes «et des commissaires» au troisième alinéa de l'art. 22 des statuts.

9. Suppression des termes «à Luxembourg» dans le troisième alinéa de l'art. 23 des statuts.

10. Modification de la première phrase de l'art. 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante: Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration quand il en reconnaît l'utilité ou lorsque la demande lui en est faite, par écrit, par un groupe d'actionnaires représentant le dixième du capital social, avec indication de l'ordre du jour.

11. Suppression de la deuxième phrase de l'art. 32 des statuts concernant les commissaires

12. Suppression des termes «et commissaires» de la dernière phrase de l'art. 37 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social, 7.366 actions sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «Compagnie Financière La Luxembourgeoise» et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. La société, constituée sous la forme d'une société anonyme, prend la dénomination «Compagnie Financière La Luxembourgeoise».

Cette résolution est adoptée par:

- 7.366 voix en faveur
- 0 abstentions
- 0 voix contre.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Leudelange à l'adresse suivante: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach avec effet au 1^{er} janvier 2012 et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier alinéa)**. Le siège social est établi

- à Luxembourg jusqu'au 31 décembre 2011
- à Leudelange à partir du 1^{er} janvier 2012.»

Cette résolution est adoptée par:

- 7.366 voix en faveur

0 abstentions
0 voix contre.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) pour le porter de quarante millions d'euros (EUR 40.000.000) à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) sans création d'actions nouvelles, par incorporation au capital social d'une somme de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) à prélever sur le compte «Autres Réserves».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de telles réserves par le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 2010 et approuvé par l'assemblée générale annuelle de ce jour.

Un exemplaire de ce bilan restera annexé aux présentes.

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la réserve légale pour la porter de quatre millions d'euros (EUR 4.000.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) par prélèvement sur le compte «Autres réserves» d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000).

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'art. 5 des statuts comme suit:

Art. 5. (Première phrase). Le capital social est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000).

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 20.** Les opérations de la société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire, qui détermine leur nombre et la durée de leur mandat.»

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Septième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les termes «et commissaires» à l'article 21 des statuts. L'article 21 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21.** Indépendamment du remboursement de leurs frais et dépens, les administrateurs reçoivent une indemnité fixe à prélever sur les frais généraux, dont le montant est déterminé par l'assemblée générale et qui restera maintenu jusqu'à décision nouvelle.»

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les termes «et des commissaires» au troisième alinéa de l'article 22 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 22. (troisième alinéa). «L'assemblée générale ordinaire décide des questions relatives au bilan annuel, à l'inventaire, à la répartition des bénéfices, à la nomination des administrateurs, aux émoluments revenant à ceux-ci, à l'émission d'obligations hypothécaires et autres, et d'une façon générale, de toutes les questions qui ne sont ni de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire, ni de celle du conseil d'administration. Elle se prononce encore souverainement sur tous les intérêts de la société et confère au conseil d'administration des autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs lui attribués seraient insuffisants.»

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les termes «à Luxembourg» dans le troisième alinéa de l'art. 23 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 23. (troisième alinéa). «L'assemblée générale ordinaire se réunit le premier vendredi du mois de mai de chaque année, à 17.00 heures, au siège social, sinon à l'endroit qui sera désigné dans les convocations. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tient le premier vendredi ouvrable suivant à la même heure.»

Dixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 24 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 24. (première phrase). «Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont convoquées par le conseil d'administration quand il en reconnaît l'utilité ou lorsque la demande lui en est faite, par écrit, par un groupe d'actionnaires représentant le dixième du capital social, avec indication de l'ordre du jour.»

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Onzième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la deuxième phrase de l'article 32 des statuts concernant les commissaires.

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Douzième résolution

L'Assemblée décide de supprimer les termes «et commissaires» de la dernière phrase de l'article 37 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

Art. 37. (dernière phrase). «A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au siège de la société, où les administrateurs élisent formellement domicile pour l'exécution des présentes.»

Cette résolution est adoptée par:

7.366 voix en faveur

0 abstentions

0 voix contre.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 7.000.Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. HENTGEN, M. THILL, F. LUCIUS, H. PETERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22190. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011071287/183.

(110079017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Qualité Sécurité Environnement, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.260.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072254/10.

(110080198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Real Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.904.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072258/10.

(110080087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 117.811.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif n° L100159078

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011083398/35.

(110093507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Cavenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 64, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 159.123.

Auszug aus dem Protokoll der schriftlichen Beschlussfassung des einzigen Geschäftsführers vom 23. mai 2011

Der einzige Geschäftsführer der Gesellschaft CAVENOR s.à r.l. (im Folgenden die „Gesellschaft“ genannt), Herr Jost-Albrecht NIES, Diplom-Ingenieur, geboren am 26. April 1971 in Karlsruhe, Bundesrepublik Deutschland, wohnhaft in Heidweg 33, D-61350 BAD HOMBURG, hat den folgenden Beschluss gefasst:

Erster und einziger Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 1. Mai 2011 von L-1727 LUXEMBOURG, 43, rue Arthur Herchen nach L-1650 LUXEMBOURG, 64, avenue Guillaume verlegt.

Feststellung des Adresswechsels des einzigen Geschäftsführers

Darüber hinaus wurde der Gesellschaft durch Schreiben vom 23. Mai 2011 des einzigen Geschäftsführers, Herr Jost-Albrecht NIES, angezeigt, dass Herr NIES seine Anschrift nach Heidweg 33, D-61350 BAD HOMBURG verlegt hat.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27. Mai 2011.

Für die Gesellschaft

Unterschriften

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011073989/24.

(110082817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Centre de Yoga - La Source S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.

R.C.S. Luxembourg B 161.069.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Mr. Fredric BENDER, yoga teacher, born in New York (United States of America), on July 7, 1961, residing in L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.

2) Mrs. Denise PESCH, yoga teacher, born in Pétange, on December 20, 1951, residing in L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.

Such appearing persons have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Centre de Yoga – La Source S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company's purpose is to teach yoga and relaxation.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Walferdange (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred (12.500.- EUR) represented by one hundred (100) sharequotas of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account.

The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 10. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 11. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 20. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2011.

Subscription and Payment

The Articles of the Company thus having been established, the one hundred (100) sharequotas have been subscribed as follows:

1) Mr. Fredric BENDER, prenamed, fifty sharequotas	50
2) Mrs. Denise PESCH, prenamed, fifty sharequotas	50
Total: one hundred sharequotas	100

All these sharequotas have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting as partners representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

- 1) The registered office is established in L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.
- 2) Mrs. Denise PESCH and Mr. Fredric BENDER, prenamed, are appointed as managers of the Company for an undetermined duration.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the individual signature of one of the managers.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fredric BENDER, éducateur en yoga, né à New York (Etats-Unis d'Amérique), le 7 juillet 1961, demeurant à L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.

2) Madame Denise PESCH, éducatrice en yoga, né à Pétange, le 20 décembre 1951, demeurant à L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Centre de Yoga – La Source S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. L'objet de la Société est de donner des cours de yoga et relaxation.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Walferdange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société.

Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 11. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 14. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le

fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 20. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fredric BENDER, préqualifié, cinquante parts sociales	50
2) Madame Denise PESCH, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédites moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt après la constitution de la Société, les parties comparantes, agissant comme associées représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, déclarent qu'elles se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-7256 Walferdange, 25, rue Josy Welter.
2. Madame Denise PESCH et Monsieur Fredric BENDER, préqualifiés, sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle d'un des gérants.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. BENDER, D. PESCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2011. LAC/2011/23096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Référence de publication: 2011073976/276.

(110082080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011072260/12.

(110079866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

REF Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.294.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072261/10.

(110079983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Retinol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 44.348.

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 26 avril 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs décident d'élire un Président du Conseil d'Administration en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

RETINOL S.A.

P. STANKO / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011072263/16.

(110080114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Sailing Properties A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 96.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 20 mai 2011

MARE-LUX S.A. est révoquée de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme

SAILING PROPERTIES A.G.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2011072283/16.

(110080320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Monsieur Robert Dennewald, Administrateur de la société, a informé la société que son adresse professionnelle a changé. La nouvelle adresse professionnelle est 5, rue des Chaux à L-5324 Contern.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société anonyme des Chaux de Contern

Référence de publication: 2011072279/11.

(110080144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Caves C.M.C. Mathias S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 38.173.

Suite à une assemblée générale extraordinaire, signée par les détenteurs de parts sociales en date du 3 mai 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le changement de gérant technique de la société CAVES C.M.C. MATHIAS SARL comme suit:

Monsieur Carlos DE OLIVEIRA MATHIAS, commerçant, né le 3 janvier 1949 à Almagreira (Portugal), demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund est remplacé en date de la présente assemblée de son poste de gérant technique par Monsieur Carlos Alberto ASSUNCAO BANDEIRAS, salarié, né le 9 octobre 1974 à Lisboa (Portugal), demeurant à L-5713 Aspelt, 25, op der Gare

La société prend également note du changement d'adresse de M. FERNANDES MAXIMO Carlos Luis qui réside actuellement au 214, route d'Arlon, L-8010 Strassen.

La société est valablement engagée par la signature collective du gérant technique et du gérant administratif.

Fait à Bertrange, le 3/05/2011.

Référence de publication: 2011072724/18.

(110080447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Robiontex S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.522.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société ROBIONTEX S.A. avec effet immédiat.

Saint-Léger, le 13 mai 2011.

Dominique FONTAINE.

Référence de publication: 2011072264/10.

(110079851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Robiontex S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.522.

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société ROBIONTEX S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Pierre GOFFINET.

Référence de publication: 2011072265/10.

(110079851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Robiontex S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 130.522.

Le siège social de la société, 370 route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

STRATEGO TRUST S.A.

Référence de publication: 2011072268/9.

(110080322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-François Canton en qualité d'Administrateur avec effet au 15 novembre 2010,

- d'accepter la démission de Monsieur Wedig von Gaudecker en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administrateur avec effet au 15 novembre 2010,

- de ratifier la cooptation avec effet au 15 novembre 2010, de Monsieur Vincent Strauss en qualité d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Wedig von Gaudecker, démissionnaire,
- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur,
- de nommer, sous réserve de l'agrément de la CSSF, Monsieur Jean-Marie Rinié, Caceis Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire,
- renouveler les mandats de Monsieur Chakara Sisowath, de Monsieur Laurent Dobler, et de Monsieur Vincent Strauss en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Comgest Asia

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011073481/25.

(110081767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Solnuten International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.350.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072281/10.

(110080146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Sainclair Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 160.117.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2011

Suite à l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2011, Monsieur Jean-François Buatois, agent international d'assurances, né à Lyon (France) le 02 février 1960, demeurant 14A, Route de Mondorf, L-5552 Remich (Luxembourg) est nommé administrateur-délégué de la société pour une durée indéterminée. Monsieur Jean-François Buatois est autorisé à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Certifié sincère et conforme

Pour SAINCLAIR INVEST S.A.

Référence de publication: 2011072284/15.

(110080314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

SBSM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072287/10.

(110080176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Bijoux Clio S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 55BIS, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 54.849.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/05/2011

Les associés de la société BIJOUX CLIO S.à r.l. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social en date du 16 mai 2011, ont décidé, à l'unanimité, de transférer avec effet immédiat, le siège social de:

L-4010 Esch-sur-Alzette, 36, rue de l'Alzette

à:

L-4011 Esch-sur-Alzette, 55bis, rue de l'Alzette

Le nouveau siège social se situe donc désormais à L-4011 Esch-sur-Alzette, 55bis, rue de l'Alzette

Esch-sur-Alzette, le 16/05/2011.

Pour extrait conforme

Bernard ZUREK / Anne-Marie BERTAZZONI

Les associés

Référence de publication: 2011073445/19.

(110081381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Fairhomes (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.052.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May

Before Maître Martine SCHAEFFER notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FAIRHOMES (LUXEMBOURG) LIMITED, a foreign limited company, incorporated and existing under Gibraltar law and whose principal place of business is at 3-5 Leisure Island, business center, ocean village, Gibraltar registered with the Register of Companies of Gibraltar under the number 96470,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

by virtue of a power of attorney, given under private seal on May 06, 2011.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state that:

- The "société à responsabilité limitée" FAIRHOMES LUXEMBOURG S. à r.l. (hereinafter referred to as the "Company") with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B number 117.052, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated June 2, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated August 17, 2006, under number 1567.

- That the share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), represented by five hundred shares (500) shares with a par value of twenty five euro (EUR 25,-) each.

- That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

- That the appearing party fixes the agenda as follows:

Agenda

1. Creation of two categories of managers;
2. Amendment of article 12 of the Company's articles of incorporation;
3. Appointment of managers category A and managers category B
4. Miscellaneous

Based on the aforementioned agenda, the appearing parties took the following resolution:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is decided that the board of managers of the Company will be composed by two categories of managers: managers category A and managers category B.

Second resolution

Pursuant to the previous resolution, it has been resolved to amend article 12 of the Company's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

“The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers do not need to be shareholders.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of a Board of Managers, by the joint signature of a Category A Manager and of a Category B Manager or, as the case may be, (i) by the joint signature(s) of any special agent to whom general power has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles or (ii) by the joint or single signature(s) of any persons to whom specific powers has been validly delegated in accordance with article 12 of these Articles.

The Company shall be bound by the sole signature of one manager of category A in the following two cases: signature of bank and payments instructions and signature of powers of attorney to any other third parties.”

Third resolution

It is decided that the following persons (at the present time already managers) are appointed as managers of category A of the Company for an undetermined period:

- Mrs. Géraldine SCHMIT, companies' administrator, born on November 12, 1969 in Messancy (Belgium), with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

- Mr. Alan DUNDON, chartered accountant, born on April 18, 1966, in Dublin, with professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

It is decided that the following person (new manager) is appointed as manager of category B of the Company:

- Mr. Felix GRATOPP, companies' administrator, born on July 19, 1956, in Toronto, Canada, with professional address at 139, Main Street, Unit 203, Unionville, Ontario, L3R 2G6, Canada.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolution are estimated at nine hundred Euro (EUR 900,-)

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundelf, am fünfundzwanzigsten Mai.

Vor Maître Martine SCHAEFFER, Notarin in Luxemburg:

FAIRHOMES (LUXEMBOURG) LIMITED, eine nach dem Recht von Gibraltar gegründete und bestehende ausländische Limited Company mit Hauptgeschäftssitz in 3-5 Leisure Island, Business Center, Ocean Village, Gibraltar, eingetragen im Handelsregister von Gibraltar unter der Nummer 96470,

hier vertreten durch Herrn Raymond THILL, „maître en droit“, mit Berufsadresse in L-1750 Luxemburg, 74, Avenue Victor Hugo, kraft einer privaten gesiegelten Vollmacht vom 6. Mai 2011

Die genannte Vollmacht wird, nachdem sie vom Stimmrechtsvertreter der erschienenen Partei und vom unterzeichnenden Notar mit dem Vermerk „ne varietur“ versehen wurde, der vorliegenden Urkunde zur Einreichung bei der Registerbehörde beigelegt.

Diese erschienene Partei, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichnenden Notar, folgendes festzuhalten:

- Die "société à responsabilité limitée" FAIRHOMES LUXEMBOURG S. à r.l. (nachfolgend "Gesellschaft" genannt) mit Hauptgeschäftssitz in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 117.052, wurde gegründet durch eine Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar in Luxemburg, vom 2. Juni 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, vom 17. August 2006 unter der Nummer 1567.

- Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), repräsentiert durch fünf-hundert (500) Geschäftsanteile im Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

- Die erschienene Partei ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft.

- Die erschienene Partei hat die Tagesordnung wie folgt festgelegt:

Tagesordnung

1. Schaffung von zwei Gruppen von geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern;
2. Änderung von Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft;
3. Bestellung von geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern der Kategorie A und geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern der Kategorie B;
4. Verschiedenes

Gemäß der vorgenannten Tagesordnung fassten die erschienenen Parteien folgende Beschlüsse.

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 10. August 1915 über Wirtschaftsunternehmen in geänderter Fassung und im Falle eines Alleingesellschafters wird beschlossen, dass der Vorstand der Gesellschaft aus zwei Kategorien von geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern zusammengesetzt sein soll: geschäftsführende Vorstandsmitglieder der Kategorie A und geschäftsführende Vorstandsmitglieder der Kategorie B.

Zweiter Beschluss

In Übereinstimmung mit dem vorigen Beschluss wurde beschlossen, Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft in folgenden Wortlaut zu ändern:

„Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern geleitet, die nicht zugleich Gesellschafter sein müssen.

Die geschäftsführenden Vorstandsmitglieder werden von der Hauptversammlung durch eine Entscheidung mit Zustimmung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Grundkapitals halten, bestellt, abberufen und ersetzt.

Im Falle mehrerer geschäftsführender Vorstandsmitglieder wird die Gesellschaft von einem Vorstand geleitet. Der Vorstand der Gesellschaft ist aus geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern der Kategorie A und der Kategorie B zusammengesetzt. Die geschäftsführenden Vorstandsmitglieder müssen nicht zugleich Gesellschafter sein.

Gegenüber Dritten ist die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des Alleingeschäftsführers oder im Falle eines Vorstands durch die gemeinsame Unterschrift eines geschäftsführenden Vorstandsmitglieds der Kategorie A und eines geschäftsführenden Vorstandsmitglieds der Kategorie B bzw. (i) durch die gemeinsam(en) Unterschrift(en) eines besonderen Beauftragten, dem in Übereinstimmung mit Artikel 12 dieser Satzung eine rechtsgültige Generalvollmacht erteilt wurde, oder (ii) durch die gemeinsam(en) Unterschrift(en) einer bzw. mehrerer Personen gebunden, der (denen) in Übereinstimmung mit Artikel 12 dieser Satzung eine rechtsgültige Generalvollmacht erteilt wurde.“

In den beiden nachstehenden Fällen ist die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift jeweils eines geschäftsführenden Vorstandsmitglieds der Kategorie A gebunden: Unterzeichnung von Bank- und Zahlungsanweisungen und Unterzeichnung von Vollmachten für andere Dritte.“

Dritter Beschluss

Es wird beschlossen, folgende Personen (zum jetzigen Zeitpunkt schon geschäftsführende Vorstandsmitglieder) zu geschäftsführenden Vorstandsmitgliedern der Kategorie A der Gesellschaft zu bestellen:

- Frau Géraldine SCHMIT, Gesellschaftsverwalterin, geboren am 12. November 1969 in Messancy (Belgien), mit Geschäftsadresse in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxemburg

- Herrn Alan DUNDON, Wirtschaftsprüfer, geboren am 18. April 1966 in Dublin (Irland), mit Geschäftsadresse in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxemburg.

Es wird beschlossen, folgende Person (neues geschäftsführendes Vorstandsmitglied) zum geschäftsführenden Vorstandsmitglied der Kategorie B der Gesellschaft zu bestellen:

- Herrn Felix GRATOPP, Gesellschaftsverwalter, geboren am 19. Juli 1956 in Toronto, Kanada, mit Geschäftsadresse in 139, Main Street, Unit 203, Unionville, Ontario, L3R 2G6, Kanada.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Abgaben gleich welcher Art, die von der Gesellschaft auf Grund des vorstehenden Beschlusses zu tragen sind, werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der des Englischen in Wort und Schrift mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Parteien in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer französischen Fassung, und bei Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem französischen Text ist die englische Fassung bindend.

URKUNDLICH DESSEN wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg an dem eingangs dieses Dokument angegebenen Datum errichtet.

Nachdem das Dokument der erschienenen Person vorgelesen worden war, unterzeichnete sie gemeinsam mit mir, der Notarin, die vorliegende Originalurkunde.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. LAC/2011/24943. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2011.

Référence de publication: 2011076136/155.

(110085146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Sea View Residence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.366.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072288/10.

(110080086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.016.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

Les comptes annuels pour la période du 13 mars 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011072294/12.

(110079899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 56.587.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011072296/11.

(110079901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Frun Park Halluin, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 156.525.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai,
s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRUN PARK HALLUIN, lesquels ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée décide d'accepter, avec effet au 8 mars 2011, la démission de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir:

La société DEC SARL, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté (RCS Luxembourg B 143.543).

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, avec effet au 8 mars 2011 et pour une durée de six (6) années:

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2016.

Bertrange, le 23.05.2011.

Référence de publication: 2011074067/21.

(110082213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.521.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination et de la démission des personnes suivantes en tant que représentants permanents de son administrateur T.C.G. Gestion S.A.:

M. Fabio Spadoni, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 19 mai 2011 en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 19 mai 2011,

M. Fabrice Geimer termine ses fonctions en tant que représentant permanent de T.C.G. Gestion S.A., avec effet au 19 mai 2011

Luxembourg, le 19 mai 2011.

T.C.G. Gestion

Administrateur

Fabio Spadoni

Représentant permanent

Référence de publication: 2011073482/19.

(110081756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Plus 2009 SICAV-FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 148.782.

In the year two thousand and eleven,
on the thirteenth day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held a re-convened extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "Plus 2009 SICAV-FIS SCA", an investment company with variable capital – specialised investment fund (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) in the form of a limited partnership by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 148.782 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed dated 15 October 2009 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 10 November 2009 under number 2190, on page 105.084.

The Meeting is opened at 4.00 p.m. and is presided over by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who appoints as secretary Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Alfred Sawires, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The Chairman declares and the Meeting agrees:

A) that the agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to dissolve the Company and to put the Company into liquidation;
2. Decision to appoint as liquidator of the Company its general partner, Plus 2009 S.à r.l., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. Decision to determine the liquidator's powers and compensations; and
4. Any other business.

B) that an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company with the same agenda had been convened for 14 April 2011 but the quorum requirements provided for in the Company's articles of incorporation were not complied with and that the represented shareholders requested the Company's general partner to re-convene the extraordinary general meeting of shareholders as soon as possible;

C) that the Meeting has been regularly convened by notices sent to all registered shareholders of the Company at least eight (8) calendar days prior to the date of the Meeting pursuant to Article 25 of the articles of incorporation of the Company;

D) that an attendance list showing the names of the shareholders of the Company present or represented and their proxies and the number of their shares and signed by the members of the board of the Meeting shall remain attached, together with the proxies of the represented shareholders, to the present minutes;

E) as appears from said attendance list, all the outstanding shares of the Company are represented at the Meeting. After this having been set forth by the Chairman and approved by the members of the board, the Meeting then proceeds to the agenda.

After duly considering each item of the agenda, the Meeting resolves the following:

First resolution

The Meeting decides to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

Second resolution

The Meeting to decides to appoint as liquidator of the Company its general partner, "Plus 2009 S.à r.l.", 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter:

The liquidator has the broadest powers as provided for by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended, as well as by articles 144 to 148 bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The liquidator shall be liable, both towards third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to him hereby. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Company's shareholders in cash or in kind in his discretion.

The Meeting resolves that the liquidator shall be granted in compensation for the performance of his duties as liquidator of the Company the Management Fee for the first quarter of 2011 also for the second quarter of 2011.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was thereupon closed at 4.15 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a German version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahr zweitausendelf,
am dreizehnten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung (die "Versammlung") der Aktionäre der „Plus 2009 SICAV-FIS SCA“ abgehalten, eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital – Spezialisierter InvestmentfondsAktiengesellschaft (société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé) in der Form einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) mit Sitz in 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 148.782, gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburgs durch notarielle Urkunde vom 15. Oktober 2009, deren Satzung (die "Satzung") am 10. November 2009 unter der Nummer 2190, Seite 105.084 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde um 16.00 Uhr eröffnet und steht unter dem Vorsitz von Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welcher Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zum Protokollführer bestimmt.

Die Versammlung wählt Herrn Alfred Sawires, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärt und die Versammlung stimmt zu:

A) dass die Tagesordnung der Versammlung die folgenden Punkte umfasst:

1. Beschluss zur Abwicklung der Gesellschaft und die Gesellschaft in Liquidation zu setzen;
2. Beschluss zur Ernennung des "General Partner" der Gesellschaft, Plus 2009 S.à r.l., 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zu ihrem Liquidator;
3. Beschluss zur Bestimmung der Befugnisse des Liquidator und seiner Vergütung; und
4. Sonstiges.

B) dass eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft mit derselben Tagesordnung für den 14. April 2011 einberufen wurde, aber die in der Satzung der Gesellschaft vorgeschriebenen Quorumfordernisse nicht erfüllt wurden und dass die vertretenen Aktionäre den "General Partner" der Gesellschaft beauftragt haben, die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre sobald wie möglich erneut einzuberufen;

C) dass die Versammlung ordnungsgemäß durch Einberufungsschreiben, die allen eingetragenen Aktionären der Gesellschaft mindestens acht (8) Kalendertage vor dem Tag der Versammlung gemäß Artikel 25 der Satzung der Gesellschaft zugesandt wurden, einberufen wurde;

D) dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, ihre Vertreter und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien in der Anwesenheitsliste aufgelistet sind, die von den Mitgliedern des Büros sowie vom Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste bleibt dieser Urkunde zusammen mit den von Vollmachten der vertretenen Aktionäre beigelegt;

E) aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass alle ausgegebenen Aktien der Gesellschaft auf der Versammlung vertreten sind.

Nachdem dies von dem Vorsitzenden erklärt und von den Mitgliedern des Versammlungsvorstands angenommen wurde, widmet sich die Versammlung ihrer Tagesordnung.

Nach sorgfältiger Beratung jedes Tagesordnungspunkts fasst die Versammlung die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Gesellschaft abzuwickeln und in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt ihren "General Partner", „Plus 2009 S.à r.l.“, 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zu ihrem Liquidator zu ernennen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt, die Befugnisse des Liquidator und seine Vergütung wie folgt festzulegen:

Der Liquidator verfügen über alle Befugnisse, die in dem Gesetz von 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner aktuellen Fassung sowie in den Artikeln 144 bis 148bis des Luxemburger Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz von 1915") vorgesehen sind.

Der Liquidator darf alle Handlungen vornehmen, die in Artikel 145 des Gesetzes vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft einholen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Verpflichtung befreit, ein Bestandsverzeichnis anzufertigen, und darf auf die Buchrechnungsunterlagen der Gesellschaft vertrauen.

Der Liquidator darf auf seine Verantwortung an einen oder mehrere Bevollmächtigte für besondere oder bestimmte Aufgaben einen von ihnen festgelegten Teil ihrer Befugnisse für einen von ihm festgelegten Zeitraum übertragen.

Der Liquidator haftet sowohl gegenüber Dritten als auch gegenüber der Gesellschaft für die Ausführung seines ihm hiermit übertragenen Mandates. Die Unterschrift des Liquidators bindet die Gesellschaft im Liquidationsprozess wirksam und ohne Einschränkung.

Der Liquidator darf das Vermögen der Gesellschaft nach seinem Ermessen in Bar-oder Sachleistungen an die Aktionäre ausschütten.

Die Versammlung beschließt, dass der Liquidator für die Erbringung seiner Dienste als Liquidator der Gesellschaft die Verwaltungsgebühr für das erste Quartal von 2011 auch im zweiten Quartal von 2011 erhalten wird.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand das Wort ergreift wurde die Versammlung um 16.15 Uhr geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen in Englischer Sprache gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, ebenfalls auf Verlangen derselben erschienenen Personen, und dass im Falle von Widersprüchen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text die Englische Fassung Vorrang genießen soll.

Wovon die vorliegende notarielle Urkunde an dem eingangs erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument den erschienenen Personen, welche dem Notar nach ihrem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, vorgelesen wurde, wurde es von den besagten erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, T. LOCHEN, A. SAWIRES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 18. Mai 2011. Relation: EAC/2011/6551. Erhalten zwölf Euro (12.-EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): T. THOMA.

Référence de publication: 2011072224/147.

(110080166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.057.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'associé:

Cum Grano Salis S.à r.l.

R.C.S. Luxembourg B86375

15, rue Edward Steichen

L-2540 Luxembourg

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011072351/15.

(110080001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Independance et Expansion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.355.

—
Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le conseil d'administration

En date du 21 avril 2011, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter, avec effet au 21 avril 2011, la démission de Monsieur Vincent Marc en qualité d'Administrateur,
- de coopter Monsieur Arnaud Hurtard, Caceis Bank Luxembourg, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Vincent Marc, démissionnaire,
- d'accepter, avec effet au 21 avril 2011, la démission de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux en qualité d'Administrateur,
- de coopter Monsieur Jean-Marc Servais, Luxcellence Management SA, 5 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux, démissionnaire,

Luxembourg, le 26 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Independance & Expansion Sicav
Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011074088/20.

(110082792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Reas S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 100.147.

In the year two thousand eleven, on the 4th day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of REAS S.A. HOLDING., a société anonyme, having its registered office at L-1840 Luxembourg, 11b, Boulevard Joseph II, incorporated by a deed of M^e Alphonse LENTZ, notary residing in Luxembourg, on March 26th 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 582 of June 6th 2004.

The meeting is called to order at 04:30 p.m. by Mrs. Cristina FLOROIU private employee, residing professionally in Luxembourg, who acts as the Chairman of the meeting who is also elected as scrutineer.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Ms. Estelle MATERA, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Cancellation of the 1929 holding status of the company and subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation;

2.- Cancellation of any reference to the word "holding" and subsequent amendment of article 1 (first paragraph) and article 15 of the articles of incorporation.

3.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the present meeting representing more than the half capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions.

First resolution

The general meeting resolves to cancel the 1929 holding status of the company and consequently amends the object of the company, so that article 2 will read as follows:

" **Art. 2.** The Company's corporate purpose is to take participations, in Luxembourg and abroad, in any form whatsoever, in any business as well as the administration, management, control and development of these holdings.

In particular it may acquire by way of contribution, subscription or option to purchase or otherwise, any securities, carried out by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop patents and other rights related to these patents or complete them.

The Company may borrow and give to companies in which it has a direct and substantial interest any assistance, loans, advances or guarantees.

In general, the Company may carry out any heritage property, real estate, commercial, industrial or financial operations of all transactions and to promote and facilitate directly or indirectly in furtherance of the object or its extension, except of those for property dealers."

Second resolution

The general meeting resolves to cancel any reference to the word "holding" and consequently amends the following articles as follows:

" **Art. 1. (first paragraph).** There is hereby formed a public limited company under the name of REAS S.A. HOLDING"

" **Art. 15.** Reference is made to the provisions of the Law of August 10th 1915 on commercial companies for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned at 5.00 p.m.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société REAS S.A HOLDING, une société anonyme holding avec siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 Mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 582 du 6 juin 2004

L'assemblée est ouverte à 16 :30 heures sous la présidence de Madame Cristina FLOROIU, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg qui exercera également les fonctions de scrutatrice.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Estelle MATERA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression du statut holding 1929 et modification correspondante de l'article 2 des statuts;
2. Suppression de toute référence au terme «holding» (article 1^{er} (premier alinéa) et article 15 (premier alinéa);
3. Divers.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III) Que la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le statut 1929 holding de la société et modifie par conséquence l'objet de la société, de sorte que l'article 2 aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet social la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension à l'exception de celles réservées aux marchands de biens.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer toute référence au terme «holding» et modifie en conséquence les articles suivants:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de REAS S.A. HOLDING.»

« **Art. 15. (premier alinéa).** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 :00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. FLOROIU ; E. MATERA; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mai 2011. Relation: LAC/2011/21222. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072259/118.

(110079863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Stevia Growers S.A. International SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 159.927.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 mai 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011072299/11.

(110079977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

STOCKPORT (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STOCKPORT (Luxembourg) SARL

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072300/11.

(110079783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Transports Frigorifiques International, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.236.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 19 mai 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme TRANSPORTS FRIGORIFIQUES INTERNATIONAL S.A. avec siège social à L-3395 Roeser, 59 Grand rue, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 16 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Jonathan BURGER
Le liquidateur

Référence de publication: 2011082108/22.

(110091429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

McAfee Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.401,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.931.

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of May.

In front of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McAFEE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, a company governed by the laws of Malta, having its registered office at 171, Old Bakery Street, M-La Valette, registered with the Maltese Trade and Companies Register under number C34911 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "McAFEE SECURITY S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 03 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 0057 dated 08 January 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.931 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 16 December 2009, published in the Mémorial C number 243 dated 04 February 2010.

II.- That the 12,401 (twelve thousand four hundred one) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of article seven of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company by the following provisions to such article:

" Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they shall constitute a board of managers.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers showing that sufficient retained profits are available for distribution. If desired, these interim accounts may be reviewed by an independent professional;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this meeting, have been estimated at about EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de mai.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McAFEE EUROPEAN HOLDINGS LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social sis au 171, Old Bakery Street, M-La Valette, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Malte sous le numéro C34911 (l' "Associé Unique"),

Ici dûment représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à 15, cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été paraphée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et du notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'Associé Unique de "McAFEE SECURITY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée par acte notarié dressé en date du 03 décembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, notaire public avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 0057 du 08 janvier 2010 (la "Société") et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 149.931.

Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte notarié dressé en date du 16 Décembre 2009 par Maître Joseph Elvinger, précité, publié au Mémorial C numéro 243 du 04 février 2010.

II.- Que les 12.401 (douze mille quatre cent une) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

4. Renonciation au droit de convocation préalable;
5. Modification de l'article sept des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points figurants à l'ordre du jour. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de modifier l'article 7 des statuts de la Société par les dispositions suivantes:

« Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature unique d'un gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer tout ou partie de ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer un acompte sur dividendes sous les conditions suivantes:

- Le gérant ou le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Si désiré ces acomptes sur dividendes peuvent être revus par un auditeur indépendant.
- Le paiement est effectué une fois que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication autorisant tous les gérants participant à l'émission à se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à une réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à approximativement EUR 2.000.-.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21816. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011072163/185.

(110080349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Lepercq-Amcur, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 151.232.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 10 mai 2010:

1. La nomination d'administrateur a été acceptée avec effet au 10 mai 2010, et ce pour une période de deux ans se terminant à l'assemblée générale de la société qui se tiendra en 2012

Nomination:

Donald James Herrema, 1120 Park Ave, Apt 14B New York, NY 10128, Etats Unis d'Amérique

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011072863/17.

(110080434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Sunpharma Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 151.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUNPHARMA Europe, société à responsabilité limitée
United International Management S.A.

Référence de publication: 2011072303/11.

(110080252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

REF Lux HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.294.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Blue Ridge Investments, LLC, a Delaware limited liability company, having its registered office in the State of Delaware, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801, United States of America, here represented by Mrs Esther COCCO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Charlotte (USA) on May 13th, 2011 (the Sole Shareholder).

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of REF Lux HoldCo S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.294, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg dated March 19th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 995 of May 11th, 2010, which Articles of Association have not yet been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) by an amount of EUR 87,500 (eighty-seven thousand five hundred euro) to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro) by the issuance of 8,750,000 (eight million seven hundred and fifty thousand) new shares with a par value of EUR 0.01 (one Cent) each;
2. Amendment of article 5, first paragraph of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 87,500 (eighty-seven thousand five hundred euro),

In order to bring it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), to an amount of EUR 100,000 (one hundred thousand euro),

by way of the issuance of 8,750,000 (eight million seven hundred and fifty thousand) new shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

All the 8,750,000 (eight million seven hundred and fifty thousand) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 87,500 (eighty-seven thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds all the 10,000,000 (ten million) shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The capital of the Company is set at EUR 100,000 (one hundred thousand euro), represented by 10,000,000 (ten million) shares, with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-huit mai.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Blue Ridge Investments, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Madame Esther COCCO, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Charlotte (USA) le 13 mai 2011 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera attachée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée REF Lux HoldCo S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.294, constituée selon acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 995 du 11 mai 2010, dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) par un montant de EUR 87.500 (quatre vingt- sept mille cinq cents euros) à un montant de EUR 100.000 (cent mille euros) par voie d'émission de 8.750.000 (huit millions sept cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune;

2. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts de la Société; et

3. Divers.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), à un montant de EUR 100.000 (cent mille euros),

par le biais d'une augmentation de EUR 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 8.750.000 (huit millions sept cent cinquante mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Toutes les 8.750.000 (huit millions sept cent cinquante mille) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 87.500 (quatre-vingt-sept mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient toute les 10.000.000 (dix millions) de parts sociales de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison de son augmentation de capital sont évalués à EUR 1.500 (mille cinq cents euros).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Cocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2011. LAC/2011/23240. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072262/120.

(110079984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011072304/12.

(110080212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Deka Rue Cambon PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 3, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 148.221.

Auszug aus dem Beschluss des Alleingeschafters der Gesellschaft vom 5. Mai 2011

Erster Beschluss

Der Alleingeschafter beschließt, Herrn Philipp Graf, geboren am 31.03.1978 in Herdecke, beruflich ansässig in L-1855 Luxembourg, 38, avenue John F. Kennedy, mit sofortiger Wirkung zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen.

Zweiter Beschluss

Der Alleingeschafter nimmt den Rücktritt von Frau Isabel Schatto von ihrer Funktion als Prokuristin der Gesellschaft mit Wirkung zum 12. April 2011 zur Kenntnis.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 26.05.2011.

Für gleichlautenden Auszug

Un mandataire

Référence de publication: 2011073491/19.

(110081739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Actor S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.633.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of May.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Mr Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of "Actor General Partner S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B143941 (the "General Partner"), acting in its capacity of general partner of the Company "Actor S.C.A.", a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, Avenue John F. Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 18 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 742 of 9 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151633 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the aforementioned notary of 8 March 2011, not yet published,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner on 19 April 2011 and 28 April 2011, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed.

Said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one million one hundred twenty-five thousand nine hundred ninety-six point eight five nine five five four Swedish Kronor (SEK 1,125,996.859554) divided into nine million nine hundred seventy-three thousand two hundred forty-three (9,973,243) class A ordinary shares, one (1) class B share and one million six hundred forty-four thousand three hundred thirteen (1,644,313) class C nonvoting preferred shares, without nominal value and fully paid up.

II. The Company has an authorized capital pursuant to Article 5 of the Company's Articles of Incorporation, in an amount of one million one hundred seventy-two thousand eight hundred thirteen point zero nine three two one four Swedish Kronor (SEK 1,172,813.093214) divided into ten million three hundred eighteen one hundred twenty-two (10,318,122) Class A Shares and one million seven hundred eighty-two thousand four hundred sixty-four (1,782,464) Class C Shares, without nominal value, and pursuant to the same Article 5, the Board of Managers of the General Partner has been authorised to increase the issued share capital of the Company, such article of the Articles of Incorporation then to be amended so as to reflect the increase of capital.

III. That the Board of Managers of the General Partner, in its meetings of 19 April 2011 and 28 April 2011 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue thirty-five thousand eight hundred seventy-eight (35,878) new Class A Shares and twenty thousand five hundred ninety-eight (20,598) new Class C Shares, and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That the Board of Managers of the General Partner, in its meetings of 19 April 2011 and 28 April 2011, has accepted the subscription of thirty-five thousand eight hundred seventy-eight (35,878) new Class A Shares and twenty thousand five hundred ninety-eight (20,598) new Class C Shares including a total share premium of one million nine hundred ninety-four thousand five hundred twenty-six point two three three one two eight Swedish Kronor (SEK 1,994,526.233128) by Mr Carl Gyllfors and Mr Stefan Kullgren.

All these new Class A Shares and new Class C Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by a contribution in cash.

V. That Mrs Marie-Sibylle Wolf, acting in her capacity as manager of the General Partner and according to the authority granted to her pursuant to the resolutions of the Board of Managers of the general Partner dated 19 April 2011 and 28 April 2011, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 28 April 2011, a copy of which shall remain attached to the present deed, that the capital has been increased by an amount of five thousand four hundred seventy-three point seven six six eight seven two Swedish Kronor (SEK 5,473.766872) by the issuance of thirty-five thousand eight hundred seventy-eight (35,878) new Class A Shares and twenty thousand five hundred ninety-eight (20,598) new Class C Shares.

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 19 April 2011 respectively 28 April 2011, Article 5 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at one million one hundred thirty-one thousand four hundred seventy point six two six four two six (SEK 1,131,470.626426) divided into ten million nine thousand one hundred twenty-one (10,009,121) class A ordinary shares (the "Class A Shares") and one million six hundred sixty-four thousand nine hundred eleven (1,664,911) class C non-voting preferred shares (the "Class C Shares") which shall be held by the

limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)), and one (1) class B share (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has no nominal value and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

The authorised corporate capital of the Company is set at one million one hundred seventy-two thousand eight hundred thirteen point zero nine three two one four Swedish Kronor (SEK 1,172,813.093214) divided into ten million three hundred eighteen thousand one hundred twenty-two (10,318,122) Class A Shares and one million seven hundred eighty-two thousand four hundred sixtyfour (1,782,464) Class C Shares.

The Manager is authorised, during a period ending five years after the date of publication of the shareholders' resolutions adopted on 14 February 2011, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to (i) increase the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by issuing new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash, provided that the authority granted to the Manager is limited to issue a maximum of four hundred thousand (400,000) Class A shares and two hundred thousand (200,000) Class C shares under the authorised capital.

The Manager may delegate to any authorised manager or officer of the Manager or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed by the Manager in the legally required form within the limits of the authorised capital, the present article is, as consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de «Actor General Partner S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, Avenue John F Kennedy, L-1885 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143941 (l'«Associé Commandité»), agissant en sa qualité d'associé commandité de la Société «Actor S.C.A.», une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 43, Avenue John F Kennedy, L-1885 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 18 février 2010, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au numéro 742 du 9 avril 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151633 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné, en date du 8 mars 2011, non encore publié,

en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité en date du 19 avril 2011 et du 28 avril 2011, une copie desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cent vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize virgule huit cinq neuf cinq quatre couronnes suédoises (SEK 1.125.996,859554), divisé en neuf millions neuf cent soixante-treize mille deux cent quarante-trois (9.973.243) actions ordinaires de catégorie A, une (1) action de catégorie B et un million six cent quarante-quatre mille trois cent treize (1.644.313) actions préférentielles de catégorie C, sans valeur nominale et entièrement libérées.

II. La Société a un capital autorisé en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, d'un montant d'un million cent soixante-douze mille huit cent treize virgule zéro neuf trois deux un quatre couronnes suédoises (SEK 1.172.813,093214), divisé en dix millions trois cent dix-huit mille cent vingt-deux (10.318.122) actions de catégorie A et un million sept cent quatre-vingt deux mille quatre cent soixante-quatre (1.782.464) actions de catégorie C, sans valeur nominale, et en vertu du même article 5, le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité est autorisé à augmenter le capital social de la Société, les statuts devant alors être amendés afin de refléter l'augmentation de capital.

III. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité, lors de ses réunions en date du 19 avril 2011 et du 28 avril 2011 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre trente-cinq mille huit cent soixante-dix-huit (35.878) nouvelles actions de catégorie A et vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (20.598) nouvelles actions de catégorie C et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que le Conseil de Gérance de l'Associé Commandité, lors de ses réunions en date du 19 avril 2011 et du 28 avril 2011, a accepté la souscription d'un total de trente-cinq mille huit cent soixante-dix-huit (35.878) nouvelles actions de catégorie A et d'un total de vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (20.598) nouvelles actions de catégorie C, avec une prime d'émission d'un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent vingt-six virgule deux trois trois un deux huit couronnes suédoises (SEK 1.994.526,233128) par M. Carl Gyllfors et M. Stefan Kullgren.

Toutes les nouvelles Actions de Catégorie A et les nouvelles Actions de Catégorie C ont été entièrement souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement par un apport en numéraire.

V. Que Mme Marie-Sibylle Wolf, agissant en sa qualité de gérant de l'Associé Commandité et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil de Gérance de l'Associé Commandité du 19 avril 2011 et du 28 avril 2011, a constaté et confirmé dans une confirmation en date du 28 avril 2011, dont une copie restera annexée au présent acte, l'augmentation du capital social d'un montant de cinq mille quatre cent soixante-treize virgule sept six six huit sept deux couronnes suédoises (SEK 5.473,766872), par l'émission de trente-cinq mille huit cent soixante-dix-huit (35.878) nouvelles actions de catégorie A et vingt mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit (20.598) nouvelles actions de catégorie C.

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet le 19 avril 2011 respectivement 28 avril 2011, l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à un million cent trente et un mille quatre cent soixante-dix virgule six deux six quatre deux six couronnes suédoises (SEK 1.131.470,626426), représenté par dix millions neuf mille cent vingt et un (10.009.121) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A») et un million six cent soixante-quatre mille neuf cent onze (1.664.911) actions préférentielles sans droit de vote (les «Actions de Catégorie C») qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société. Chaque action est sans valeur nominale et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

Le capital autorisé de la Société est fixé à un million cent soixante-douze mille huit cent treize virgule zéro neuf trois deux un quatre couronnes suédoises (SEK 1.172.813,093214) représenté par dix millions trois cent dix-huit mille cent vingt-deux (10.318.122) Actions de Catégorie A et un million sept cent quatre-vingt-deux mille quatre cent soixante-quatre (1.782.464) Actions de Catégorie C.

Le Gérant est autorisé pendant une période prenant fin cinq ans après la date de publication de la décision des actionnaires adoptée le 14 février 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Gérant selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions contre paiement en espèces, sous réserve que l'autorisation accordée par l'assemblée générale des actionnaires au Gérant soit limitée à l'émission d'un maximum de quatre cent mille (400.000) actions de Catégorie A et deux cent mille (200.000) actions de Catégorie C sous le capital autorisé.

Le Gérant peut déléguer à tout gérant autorisé du Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou à toute personne valablement autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour des actions représentant tout ou partie du montant augmenté du capital social. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à six mille euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. MONNIER, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 mai 2011. Relation: EAC/2011/6481. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

Référence de publication: 2011073391/199.

(110081991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011072305/12.

(110080213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011072306/12.

(110080214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Surac Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 76.930.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011072307/12.

(110080215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Mischabel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.331.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 juin 2011

Cinquième résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 06.06.2011 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 06.06.2011 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat du Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social im 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2017.

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISCHABEL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011081544/30.

(110091471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

IVPC Energy 7 S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.818.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-ninth day of April.

before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Desert Projects Inc., a company incorporated under the laws of the State of Nevada, United States of America, having its business address at 6100 Neil Road, Suite 500, Reno, NV 89511, United States of America, registered with the office of the Secretary of State in the state of Nevada under the number E0840372005-8 (the "Sole Shareholder")

here duly represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of IVPC Energy 7 S.à r.l. B.V., having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, –under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company"). The business and administrative seat of the Company has

been transferred from the Netherlands, to Luxembourg, by a deed of the undersigned notary on March 31, 2011, not yet published in Mémorial C.

II.- That all the one thousand eighty (180) shares with a nominal value of EUR 100.- each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 30 April 2011 of the financial year of the Company having started on 1st January 2011;
3. Amendment of the starting and the closing dates of the subsequent financial years to respectively 1st May 2011 and 30 April;
4. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to terminate the financial year of the Company having started on 1st January 2011 by anticipation as at 30 April 2011 instead of 31 December 2011.

Third resolution:

It is resolved to amend the opening and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 May and 30 April.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1, of the articles of association of the Company so that they may now be read as follows:

“ **Art. 17.** The Company’s financial year begins on 1 May of each year and closes on 30 April of the following year”.

“ **Art. 18.** Each year, as of 30 April, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor (s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.”

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately EUR 1.000,- (one thousand Euro).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L’an deux mille onze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Desert Projects INC., une société constituée selon le droit de l'Etat de Nevada, Etats Unis d'Amérique, ayant son adresse d'affaires au 6100 Neil Road Suite 500, Reno, NV 89511, inscrite auprès du «office of the Secretary of State» dans l'Etat du Nevada sous le numéro E0840372005-8 (l'«Associé Unique»), représentée par Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de IVPC Energy 7 S. à r.l. B.V. , ayant son siège social sis 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). Le siège effectif de direction, d'administration et de contrôle de la Société a été transféré d'Amsterdam, Pays-Bas, à Luxembourg aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 mars 2011, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que toutes les cent quatre-vingt (180) parts sociales de la Société d'une valeur de 100 EUR (cent Euros), représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 30 avril 2011 de l'exercice social de la société ayant débuté le 1^{er} janvier 2011;
3. Modification des dates de commencement et de clôture des exercices sociaux subséquents respectivement aux 1^{er} mai et 30 avril;
4. Modification subséquente de l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société; et
5. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé de clôturer au 30 avril 2011 par anticipation au lieu du 31 décembre 2011 l'exercice social de la Société ayant commencé le 1^{er} janvier 2011.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des prochains exercices sociaux de la Société respectivement aux 1^{er} mai et au 30 avril.

Quatrième résolution:

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 17.** L'exercice social commence le 1^{er} mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante.»

« **Art. 18.** Chaque année, au 30 avril, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mai 2011. Relation: EAC/2011/5700. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076210/139.

(110085261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Togo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 24 novembre 2010 sous la référence L100179315.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Togo S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011072318/14.

(110080280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

QCP GCO Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.766.

En date du 10 juin 2011, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de Frank Walenta, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
2. La démission de Marjoleine van Oort, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
3. Steven Davidson est révoqué en tant que gérant de la société avec effet immédiat.
4. Kees-Jan Avis, né le 30/12/1981 à Heemstede, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
5. Wim Rits, né le 14/06/1970 à Merksem, Belgique, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
6. Michael Anthony Huber, né le 7.12.1968 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse au 345 W13 Street, 2C, NY 10014 New York, Etats-Unis d'Amérique, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Suite aux résolutions 1-6 de l'associé unique, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Mr. Michael Anthony Huber, gérant;
- Mr. Joshua L. Steiner, gérant;
- Mr. Wim Rits, gérant;
- Mr. Kees-Jan Avis, gérant.

7. Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Référence de publication: 2011082425/28.

(110092351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2011.

Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.884.

In the year two thousand eleven, on the seventeenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Palladium Energy Group S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 143884 and having a share capital of EUR 12,500 (the Company). The Company has been incorporated on 16 December 2008 pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) published on 26 January 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°169. The articles of associations of the Company (the Articles) have not been amended since then.

There appears:

Palladium Energy Group Inc., a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 1313, North Market Street, Suite 5100, USA – 19801 New Castle Country, Wilmington, Delaware, and registered under the Federal I.D. number 4601286 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Nawal Sabsibo, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder declares and requests the notary to record that:

1. All 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

2. The agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notice;

(2) Creation of two classes of managers;

(3) Subsequent amendment to articles 7.1 and 7.3 of the Company's articles of association; and

(4) Appointment of Mr Robb Warwick as manager with A signatory power and Mr Hille-Paul Schut and ATC Management (Luxembourg) S. à r.l. as managers with B signatory power to the board of Managers of the Company.

3. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two classes of managers of the Company: the class A managers and the class B managers, having each the powers stated in the third resolution below.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 paragraph 1 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 7.1. Appointment and Removal.** The Company is managed by one or more managers. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers: the manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked *ad nutum* by the same.

"

The Sole Shareholder also resolves to amend article 7 paragraph 3 of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 7.3. Representation and Signatory power.** In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and in case of plurality of managers, by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power acting jointly, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power acting jointly will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. "

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as Manager with an A signatory power of the Company with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time:

- Mr Robb Warwick, CFO, born on August 14, 1964 in Idaho (USA), residing at 2121 Rosecrans Avenue, Suite 4325, CA-90245 El Segundo, USA.

The Sole Shareholder also resolves to appoint as Managers with a B signatory powers of the Company with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time:

- Mr Hille-Paul Schut, Team Director, born on September 29, 1977 in 's-Gravenhage, residing at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, and

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., with registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

The Board of Managers will therefore be as of the date of this Meeting, composed as follows:

- Mr Robb Warwick, Manager with an A signatory power;

- Mr Hille-Paul Schut, Manager with a B signatory power; and

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., Manager with a B signatory power.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the share capital increase is evaluated at EUR 1,400.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Palladium Energy Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143884 et ayant un capital social de EUR 12.500 (la Société), constituée suite à un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), le 16 décembre 2008, publié le 26 janvier 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°109. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

A comparu:

Palladium Energy Group Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1313, North Market Street, Suite 5100, USA – 19801 New Castle Country, Wilmington, Delaware (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Nawal Sabsibo, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit que:

I. Les 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut délibérer des points de l'ordre du jour reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Création de deux catégories de gérants de la Société;

3. Modification consécutive des articles 7.1 et 7.3 des Statuts de la Société; et

4. Nomination de M. Robb Warwick en tant que gérant avec un pouvoir de signature A et M. Hille-Paul Schut et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. en tant que gérants avec un pouvoir de signature B au conseil de gérance de la Société.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de gérants: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, ayant les pouvoirs énoncés dans la troisième résolution ci-dessous.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 paragraphe 1 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.1. Nomination et Révocation.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant dispose d'un pouvoir de signature A ou d'un pouvoir de signature B. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum. "

L'Associé Unique décide également de modifier l'article 7 paragraphe 3 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 7.3. Représentation et Signature autorisée.** Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article

7.3. En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B agissant conjointement, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B agissant conjointement, déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérant avec un pouvoir de signature A avec effet à la date de cette Assemblée et pour une durée illimitée:

- M. Robb Warwick, directeur financier, né le 14 août 1964, dans l'Idaho (USA), ayant pour résidence le 2121 Rosecrans Avenue, Suite 4325, CA-90245 El Segundo, USA;

L'Associé Unique décide de nommer en tant que Gérants avec un pouvoir de signature B avec effet à la date de cette Assemblée et pour une durée illimitée:

- M. Hille-Paul Schut, directeur, né le 29 septembre 1977, à 's-Gravenhage, ayant pour résidence le 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg; et

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg.

Le conseil de gérance a, par conséquent, dès la date de cette Assemblée la composition suivante:

- Robb Warwick, gérant avec un pouvoir de signature A,

- Hille-Paul Schut, gérant avec un pouvoir de signature B, et

- ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., gérant avec un pouvoir de signature B.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 1.400.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. SABSIBO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mai 2011. Relation: LAC/2011/22717. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071356/169.

(110079586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

The Keops Multi-Manager Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 82.749.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011072323/10.

(110079859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

TIAA Lux 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 82.492.

Suite à une erreur matérielle, les statuts coordonnés rectifiés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et remplacent les statuts coordonnés précédemment déposés en date du 28 avril 2011 sous la référence L110064860.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 23 mai 2011 .

Référence de publication: 2011072324/12.

(110079805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Transsoder Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRANSSODER HOLDING S.A.

K. DE WILDE / D. PIERRE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011072325/12.

(110080048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Lagoon Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.416.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 19 avril 2011 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 5NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 15.000 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Lagoon Cayco, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, les Caïman et immatriculée auprès du Registrar of exempted companies des Îles Caïman sous le numéro WK-254480.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Lagoon Cayco 15.000 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lagoon Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011074118/20.

(110082541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Manwin Mainstream Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

L'an deux mille onze,

le vingt et un avril,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard

A comparu:

“MANWIN LICENSING INTERNATIONAL SARL”, ayant son siège social au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, domicilié professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 21 avril 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce que suit:

- La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée “MANWIN MAINSTREAM S. à r.l.”, R.C.S. Luxembourg N° B 160017, ayant son siège social à Luxembourg au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, constituée par acte de Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 février 2011.

- Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

- L'objet social est modifié.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

“ **Art. 2.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, noms de domaine, etc.) et autres droits en dérivant ou les complétant.

La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder des garanties et sûretés pour ces emprunts. Elle peut accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe. La société pourra également contracter des emprunts auprès de tiers.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Suit la traduction en langue anglaise de la modification statutaire:

Art. 2. The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may acquire and manage all intellectual property rights (patents, domain names, etc.) and other rights deriving therefrom or complementary thereto.

The company may also contract loans and grant guarantees and securities for such loans. It can grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group. The company may also contract such loans from third parties.

The company may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The company may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.”

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 avril 2011. Relation: EAC/2011/5451. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011076281/55.

(110084979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Akan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072662/9.

(110080978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Unity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011072330/10.

(110080153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Circuit Foil Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 94.668.

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG, avec siège social à L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C-Salzbaach (19882403389), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B93110, (inscrite au registre de commerce et de sociétés avec siège social à L-9550 Wiltz, Zone Industrielle C-Salzbaach),

ici représentée par deux de ses gérants:

- Monsieur Luc HELSEN, président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à L-9550 Wiltz, Zone Industrielle C-Salzbaach

- Madame Fabienne BOZET, fondée de pouvoir à procuration général, demeurant professionnellement à L-9550 Wiltz, Zone Industrielle C-Salzbaach

2.- La société anonyme FIDIMA S.A., avec siège social à L-9576 Weidingen/Wiltz, 25a, Rue du Village (20072200 536), inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B123799,

représentée par son administrateur unique:

Monsieur Didier MAUVE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-9576 Weidingen/Wiltz, 25A, Rue du Village.

Lesquelles comparantes, par leurs représentants, ont exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée Circuit Foil Service S.à r.l. (19942407 362) a été constituée sous la dénomination «RETEC INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l.» en abrégé RI FINANCE, S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 502 du 5 décembre 1994 page 24.068.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour les dernières fois:

- suivant fusion par absorption de la société anonyme Circuit Foil Service S.A. par devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 11 février 2009, publié au dudit Mémorial C, numéro 431 du 27 février 2009,

- suivant cession de parts du même jour reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, publié au dudit Mémorial C, numéro 450 du 3 mars 2009,

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 94668,

- qu'elle a un capital de un million cinquante-six mille trente-sept euros quarante six cents (1.056.037,46.- EUR) divisé en vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-onze (29.391) parts sociales sans désignation de valeur nominale,

- que les comparantes sont les seules et uniques associées représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «Circuit Foil Service S.à.r.l.» avec siège social à L-9576 Weidingen, 25A, Rue du Village

Ensuite les comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter leur décision prise sur l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associées décident de transférer le siège de la société de Weidingen à L-9559Wiltz Zone Industrielle C Salzbaach et de modifier par conséquence l'article 4 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (Alinéa 1^{er})**. Le siège social est établi dans la commune de Wiltz. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 850.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Helsen, F. Bozet, D. Mauve, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 mars 2011 - WIL/2011/238 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 5 avril 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011071517/58.

(110077107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Vimarens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 21, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 97.134.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2011

Les associés décident à l'unanimité le changement d'adresse à:

21, rue Helen Buchholtz, L-4048 Esch/Alzette

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011072337/11.

(110080240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

VMR S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.321.

Le contrat de bail conclu en date du 4 juillet 2008 entre le propriétaire, la société CDCM Luxembourg SARL (R.C. Luxembourg B 81524), avec siège social 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg et le bailleur, la société VMR SARL (R.C. Luxembourg B 117321) est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

CDCM Luxembourg S.à.r.l.

Frédéric Cipolletti

Référence de publication: 2011072338/12.

(110079973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.